



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-2-3-1

Séance du vendredi 17 mars 2017

POLITIQUE DES ROUTES, DES TRANSPORTS, DES DEPLACEMENTS, DES GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU les articles L 1111-2, L 1111-4, L 1111-10, L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant des règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-5-1-1 du 2 décembre 2016 portant décision modificative n° 3 de l'exercice 2016,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016 5-1-2 du 2 décembre 2016 portant exécution par anticipation du budget départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports lors de sa réunion du 10 octobre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des routes et des transports, des autorisations de programmes et des crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent en annexes n° 1 et 2 de la présente délibération ;
- Autorise l'inscription budgétaire, pour la politique départementale en faveur des grands équipements et des infrastructures de communications (A093), de crédits de paiement de 60 000 € (programme A793) en fonctionnement, de 13 416 203 € (programme A293) en investissement, ainsi que des autorisations de programme de 2 151 092 € (programme A293), tels qu'ils figurent en annexe n°3 de la présente délibération ;
- Autorise le maintien, pour les dossiers relevant des rubriques « Aménagements des routes départementales en traverse d'agglomération » et « Amendes de police » et arrivés complets au cours de l'année 2017, des taux de subvention des communes et EPCI appliqués en 2016, comme détaillés en annexe n°4 de la présente délibération ;
- Autorise le versement, au titre de 2017, de la participation versée à la Ville de MULHOUSE au titre de l'entretien des sections de routes départementales comprises dans l'agglomération de MULHOUSE, estimée à hauteur de 140 000 € par an et imputée au budget du Département au Programme A739, chapitre 65, fonction 621, nature 6568.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité